

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 septembre 2006

PARTICIPATION ET ACTIONNARIAT SALARIÉ - (n° 3175)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 124

présenté par  
M. Dubernard, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales

-----  
**ARTICLE 18**

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« 2° Dans la dernière phrase du dernier alinéa de l'article L. 214-4 du code monétaire et financier, la référence « L. 443-3-1 » est remplacée par la référence : « L. 443-3-2 ».

3° Dans le dernier alinéa du I de l'article 199 *terdecies*-O A du code général des impôts, la référence « L. 443-3-1 » est remplacée par la référence : « L. 443-3-2 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.